

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2026-10-49

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2028-2031

L'an deux mille vingt-six,

Le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Philippe ANTOINE, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Présents : Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Sophie LAFEUILLADE, Carl MAUGER, Nathalie ZENOU, Laurent BRUNET, Magali HANNECART, Marc LEPETIT, Virginie BARBOUX, Anne GOVIN, Stéphane ORAIN, Matthieu CHATIGNOUX, Marie-Catherine ASSEMAN, Alexis CHAVELAS, Vanessa AMAR, Hella BHOURI, Julien MATALOU, Brice REGA, Amélie de SAINT-MARS, Bérangère SAVRE, Dominique GERBERT, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h39),

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Sophie PERSONNE à Marie-Catherine ASSEMAN

Laurence BABONNEAU à Monsieur le maire

Gilles STUDNIA à Amélie de SAINT-MARS

Édouard LEO à Bérangère SAVRE

Stéphanie NOGUES à Dominique GERBERT.

Absents

Néant

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Jérôme FENAILLON, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD ;

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2028-2031, en matière de simplification administrative ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2028-2031 ;

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 08 octobre 2026

Le secrétaire de séance
Jérôme FENAILLON



Le Maire
Jean-Philippe ANTOINE

